

Au Conseil communal de Crissier

Rapport de la Municipalité au Conseil communal N°34/2021-2026

Rapport de la commission chargée d'étudier la Réponse à la motion d'Ester Martin, présidente de la Commission de recours en matière d'impôts, cosignée par ses membres « Pour une commission de recours en matière d'impôt réduite ».

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

La commission chargée de l'étude de cette motion s'est réunie le mercredi 8 février 2023 à 19h30 à Crissier, au bâtiment administratif de Chisaz, Salle Chamberonne.

Elle est composée des membres suivants :

Madame	Ester Martin	CDC
Madame	Carole Cuérel Weber	CDC
Monsieur	Rémi Schweizer	RESOC
Monsieur	Pascal Maeder	RESOC
Madame	Nicole Schopfer	SC
Monsieur	Simon Barraud	SC
Madame	Amanda Bovey	ROLC (Présidente rapporteure)

Les membres de la commission remercient le Syndic Monsieur Laurent Bovay pour sa présence.

Préambule :

En novembre 2022, la présidente de la commission de recours en matière d'impôts, de taxe communale de séjour et de taxes spéciales, Mme Ester Martin a déposé une motion afin de diminuer le nombre de membres de la commission précitée. Lors de la séance du 8 février 2023, la discussion fut brève à ce sujet au vu de la réponse positive de la Municipalité.

Discussion de la commission :

Afin de diminuer les coûts engendrés lors des séances de recours en matière d'impôts, de taxe communale de séjour et de taxes spéciales, il est proposé de réduire le nombre de membres de la commission de neuf à cinq membres comme le précise l'article 35 RCc. La composition serait répartie de la façon suivante :

- 1 membre + 1 suppléant pour chaque parti
- 2 membres + 1 suppléants pour le parti assumant la présidence

Vœu de la commission :

En cas d'acceptation du rapport de la Municipalité, la commission souhaite que le Conseil communal procède immédiatement à la nomination des nouveaux membres de la Commission de recours en matière d'impôts. Ainsi, cette dernière pourra être directement opérationnelle sous sa nouvelle forme.

Conclusion de la commission :

C'est à l'unanimité de ses membres que la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter le rapport de la Municipalité à cette motion.

Crissier, le 19.02.23

Amanda Bovey (Présidente-rapporteure)